



Comité des Landes de Pelote Basque



Stade Maurice Boyau

5, Boulevard des Sports

40100 - DAX

Tel/Fax - 05 58 77 18 54

E-mail : [lligue@llpb.fr](mailto:ligue@llpb.fr)

Site Internet : <http://www.llpb.fr>

CALENDRIER

INSTRUMENTS

TRINQUET - FEMININES (SENIORS - JUNIORS - CADETTES) - 2016-2017

PALETA PELOTE GOMME PLEINE

BUT

Depuis	Dépasser	1/2 faute	Limite de jeu
SUIVANT LA CATEGORIE			

PARTIE :	40	Points
-----------------	-----------	--------

REGLEMENT

- 1** **REGLEMENTS COMPETITIONS CONSULTABLES sur INTERNET :** <http://llpb.euskalpilota.fr/>
dans la rubrique « **INFORMATIONS ----** » **LIGUE ----** » **02-COMPETITIONS : Règlements GENERAUX et Informations GENERALES**
- 2** Tenue réglementaire obligatoire (pantalon et polo blanc, rouge ou aux couleurs de son club)
Attention : le 1^{er} nommé joue en rouge ou aux couleurs de son club,
si les 2 clubs possèdent les mêmes couleurs, le 2^o nommé joue obligatoirement en blanc.
- 3** Lunettes homologuées par FFPB obligatoires pour les avants, les arrières et les joueurs portant des verres correcteurs et ceci dès l'échauffement
- 4** Pelotes **Blanches** Obligatoires pour les **TRINQUETS** de Dax, Ondres, St Martin de Hinx, Ste Colombe et Soorts-Hossegor
- 5** Munissez vous du **code d'entrée** pour les **TRINQUETS** de Ondres - Saubusse - Labenne

ORGANISATION

CALENDRIER DES RENCONTRES CONSULTABLE sur INTERNET :
dans la rubrique « **CONSULTATIONS ----** » **RENCONTRES**

<http://llpb.euskalpilota.fr/>

RESULTATS

DIRECTIVES CONSULTABLES sur INTERNET :

dans la rubrique « **INFORMATIONS ----** » **LIGUE**

<http://llpb.euskalpilota.fr/>

02-Compétitions : Règlements GENERAUX et Informations GENERALES

202-Directives Enregistrements Résultats et élaboration Feuille Résultats

CHAMPIONNAT des LANDES FEMININES (SENIORS)

BUT

Depuis	Dépasser	1/2 faute	Limite de jeu
15 m	17,5m		

PARTIE : **40** Points

EQUIPES :	POULES :
12 Equipes Engagées	1 (A) Poule de 6
POULES (A) et (B) de niveau différent	1 (B) Poule de 6

FINALE	
DATE	LIEU
sam 26 nov	SOORTS HOSSEGOR

ORGANISATION

« ENTENTE »,

le 1er nommé reçoit et convoque son adversaire sur l'installation de son choix.

Les équipes premières nommées, n ayant pas d'installation pourront se déplacer chez l'adversaire.

ATTENTION

LES DOLEANCES DE VOS ADVERSAIRES SONT CONSULTABLES SUR LE LOGICIEL COMPETITION DE LA LIGUE RUBRIQUE CONSULTATIONS -> ENGAGEMENTS et RESPONSABLES

DIRECTIVES FORMULE « ENTENTE »,

à savoir : **le 1er nommé reçoit et convoque** (au plus tard le mercredi précédant la date du week-end programmé sur le calendrier) **son adversaire sur l'installation de son choix.**

Les parties peuvent être disputées dans la semaine :

Pour les clubs 1° nommé, ne possédant pas de Trinquet, si un accord ne peut être trouvé avec son adversaire pour fixer la date et le lieu de la rencontre, celui-ci devra le signifier au Comité pour le lundi 18h, au plus tard, précédant la date du week-end programmé sur le calendrier. Préalablement les 2 équipes se seront entendues pour fixer le jour et l'heure de cette rencontre : (OBLIGATOIREMMENT, le SAMEDI (14h à 19h) ou le DIMANCHE(14h à 19h). En fonction des ces éléments, le Comité fixera le LIEU de cette rencontre.

Exemple pour les parties 1° tour, du week-end du 01/02 octobre l'information doit- parvenir au Comité le lundi 26 septembre 18h00 au plus tard.

Ces parties peuvent être jouées depuis la réception du calendrier jusqu'au au dimanche 02 octobre **DERNIER DELAI**, l' équipe **1° nommée devant IMPERATIVEMENT** saisir le Résultat sur internet (logiciel compétition) avant le **lundi 03 octobre à 13 h 00**

DEBUT COMPETITION : **ARBITRAGE**

sam 01 oct 2016

Dès le début des parties de poule, (puis jusqu'au 1 / 4 de Finales) : chaque équipe est responsable de l'arbitrage de la partie et désigne une personne pour assurer cette tâche.

Pour des raisons d'assurance, il est préférable que ces personnes soient licenciées à la FFPB et encore mieux si elles sont habilitées : **Arbitre**.

1/2 finale et finale

Elles seront arbitrées par des arbitres désignés par la commission des arbitres du CLPB

RESPONSABLE CALENDRIER :

ROSY SIBERCHICOT

Lieu dit Lalanne

40300 SAINT LON LES MINES Tél. : 06 65 31 10 24

Email rosy.siberchicot@orange.fr

QUALIFICATIONS CHAMPIONNAT des LANDES

Les 2 premiers de la poule (A) sont qualifiés pour les 1/2 finales

Les 5° et 6° de la poule (B) descendent en **Coupe des Landes** pour la saison suivante

	<u>Barrages 1</u>	<u>Barrages 2</u>	<u>1/2 Finales</u>
<u>Programme des phases Finales</u>	R1 : 3° (01) contre 4° (02) R2 : 4° (01) contre 3° (02) R3 : 5° (01) contre 2° (02) R4 : 6° (01) contre 1° (02)	R6 : Vainqueur R2 contre Vainqueur R3 R5 : Vainqueur R1 contre Vainqueur R4	1° Poule (01) contre Vainqueur R6 2° Poule (01) contre Vainqueur R5

PHASES FINALES	Barrages 1	Barrages 2	1/2 finale	FINALE
<i>Date</i>	Sam 05 / Dim 06 Nov.	Sam 12 / Dim 13 Nov.	Sam 19 / Dim 20 Nov.	sam 26 nov
<i>Lieux</i>	" Entente "	" Entente "		SOORTS HOSSEGOR

QUALIFICATIONS CHAMPIONNAT DE France (début Compétition : 10 décembre 2016)

Les 2 finalistes sont qualifiées pour le championnat de France Nationale (B)

COUPE des LANDES FEMININES (SENIORS)

BUT

Depuis	Dépasser	1/2 faute	Limite de jeu
15 m	15m		

PARTIE : 40 Points

EQUIPES :	POULES :
8 Equipes Engagées	1 Poules de 8

FINALE	
DATE	LIEU
sam 10 déc	ST VINCENT de TYROSSE

ORGANISATION

**« ENTENTE »,
le 1er nommé reçoit et convoque son adversaire sur l'installation de son choix.**

Les équipes premières nommées, n ayant pas d'installation pourront se déplacer chez l'adversaire.

ATTENTION

LES DOLEANCES DE VOS ADVERSAIRES SONT CONSULTABLES SUR LE LOGICIEL COMPETITION DE LA LIGUE RUBRIQUE CONSULTATIONS -> ENGAGEMENTS et RESPONSABLES

DIRECTIVES FORMULE « ENTENTE ».

à savoir : le 1er nommé reçoit et convoque (au plus tard le mercredi précédent la date du week-end programmé sur le calendrier) son adversaire sur l'installation de son choix.

Les parties peuvent être disputées dans la semaine :

Pour les clubs 1° nommé, ne possédant pas de Trinquet, si un accord ne peut être trouvé avec son adversaire pour fixer la date et le lieu de la rencontre, celui-ci devra le signifier au Comité pour le lundi 18h, au plus tard, précédent la date du week-end programmé sur le calendrier. Préalablement les 2 équipes se seront entendues pour fixer le jour et l'heure de cette rencontre : (OBLIGATOIREMENT, le SAMEDI (14h à 19h) ou le DIMANCHE(14h à 19h). En fonction des ces éléments, le Comité fixera le LIEU de cette rencontre.

Exemple pour les parties 1° tour, du week-end du 01/02 octobre l'information doit- parvenir au Comité le lundi 26 septembre 18h00 au plus tard.

Ces parties peuvent être jouées depuis la réception du calendrier jusqu'au au dimanche 02 octobre DERNIER DELAI, l'équipe 1° nommée devant IMPERATIVEMENT saisir le Résultat sur internet (logiciel compétition) avant le lundi 03 octobre à 13 h 00

DEBUT COMPETITION : ARBITRAGE

sam 01 oct 2016

Dès le début des parties de poule, (puis jusqu'au 1 / 4 de Finales) : chaque équipe est responsable de l'arbitrage de la partie et désigne une personne pour assurer cette tâche.

Pour des raisons d'assurance, il est préférable que ces personnes soient licenciées à la FFPB et encore mieux si elles sont habilitées : **Arbitre.**

1/2 finale et finale

Elles seront arbitrées par des arbitres désignés par la commission des arbitres du CLPB

RESPONSABLE CALENDRIER :

Ghislaine LASSUS

49 impasse de la taoulère

40150 ANGRESSE

Tél. : 06 88 15 63 76

Email ligue@llpb.fr

QUALIFICATIONS CHAMPIONNAT des LANDES

Les 4 premières sont qualifiées pour les 1/2 finales

Les 2 finalistes montent en Championnat des Landes pour la saison 2016/2017

PHASES FINALES

	1/2 finale	FINALE
	03/04 décembre	sam 10 déc
		ST VINCENT de TYROSSE

CHAMPIONNAT des LANDES FEMININES (CADETTES)

BUT

Depuis 12,5 m	Dépasser 15m	1/2 faute	Limite de jeu
------------------	-----------------	-----------	---------------

PARTIE : 40 Points

EQUIPES :	POULES :
6 Equipes Engagées	1 Poules de 6

FINALE	
DATE	LIEU
sam 26 nov	SOORTS HOSSEGOR

ORGANISATION

« ENTENTE »,

le 1er nommé reçoit et convoque son adversaire sur l'installation de son choix.

Les équipes premières nommées, n ayant pas d'installation pourront se déplacer chez l'adversaire.

ATTENTION

LES DOLEANCES DE VOS ADVERSAIRES SONT CONSULTABLES SUR LE LOGICIEL COMPETITION DE LA LIGUE RUBRIQUE CONSULTATIONS -> ENGAGEMENTS et RESPONSABLES

FORMULE « ENTENTE »,

à savoir : le 1er nommé reçoit et convoque (au plus tard le mercredi précédent la date du week-end programmé sur le calendrier) son adversaire sur l'installation de son choix.

Les parties peuvent être disputées dans la semaine :

exemple pour le 1° tour, les parties peuvent être jouées dès réception du calendrier jusqu'au dimanche 09 octobre **DERNIER DELAI**, l' équipe **1° nommée devant IMPERATIVEMENT** saisir le Résultat sur internet (logiciel compétition) avant le **lundi 10 octobre à 13 h 00**

DEBUT COMPETITION : **ARBITRAGE**

sam 08 oct 2016

Dès le début des parties de poule, (puis jusqu'au 1 / 4 de Finales) : chaque équipe est responsable de l'arbitrage de la partie et désigne une personne pour assurer cette tâche.

Pour des raisons d'assurance, il est préférable que ces personnes soient licenciées à la FFPB et encore mieux si elles sont habilitées : **Arbitre**.

1/2 finale et finale

Elles seront arbitrées par des arbitres désignés par la commission des arbitres du CLPB

RESPONSABLE CALENDRIER :

ROSY SIBERCHICOT

Lieu dit Lalanne

40300 SAINT LON LES MINES

Tél. :

06 65 31 10 24

Email rosy.siberchicot@orange.fr

QUALIFICATIONS CHAMPIONNAT des LANDES

Les 2 premières équipes sont qualifiées pour les 1/2 finales

Les 4 suivantes en barrage. Les vainqueurs des barrages jouent les 1/2 finales

QUALIFICATIONS CHAMPIONNAT DE France (début Compétition : 10 décembre 2016)

Engagements Libres

PHASES FINALES

Barrages	1/2 finale	FINALE
12/13 novembre Entente	19/20 novembre	sam 26 nov
		SOORTS HOSSEGOR